

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211407556-20251216-D85-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2025

DELIBERATION N° 85/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
9 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
10 décembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 16 DECEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉ : Monsieur Germain LELARGE,

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Proposition d’achat de la parcelle B 385
Le Grand Bec

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreux Villervillais et promeneurs souhaitent retrouver un accès plage au Grand Bec et utiliser le sentier du littoral tel que fléchés par le Département depuis la RD 513. Malgré l’interdiction de cet accès par le Département, nombre de personnes forcent cet interdit et se mettent donc en danger en passant sur le côté de cet escalier.

La commune a donc sollicité le Département afin d’acheter la parcelle B 385 comportant l’escalier qui offrait un accès à la plage du Grand Bec.

Le Département accepterait cette demande en la limitant à l’emprise permettant l’accès à l’escalier soit environ 2 200 m² sur la contenance globale d’un hectare, au prix de vente estimé à environ 1 200€, auxquels il faudra ajouter les frais de géomètre (découpage de la parcelle) et les frais de notaire à la charge de la commune.

Il est précisé que si la commune entreprenait des travaux de rétablissement de l’accès à la mer, notamment le sentier en amont de l’escalier, le Département déclinerait toute responsabilité et ce type d’intervention ne pourrait pas être éligible au financement du Département.

Les membres du Conseil indiquent qu'il faudrait renforcer la rampe d'accès, refaire les marches et mettre des panneaux informatifs.

Une élue précise que ce site est actuellement utilisé pour l'envol des parapentes.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, des membres présents ou représentés.

AUTORISE l'achat d'une partie de la parcelle B 385, d'une surface d'environ 2 200 m², pour un montant d'environ de 1 200€ et située au Grand Bec.

NOTE que les frais de géomètre (découpage de la parcelle) et les frais de notaire seront à la charge de la commune : la commune propose le cabinet de géomètre Julien DUBOIS de Deauville et Maître Maxime GRAILLOT, notaire à Deauville.

PEREND note que si la commune faisait des travaux sur cette nouvelle parcelle, le Département déclinerait toute responsabilité et que ce type d'intervention ne pourrait pas être éligible au financement du Département.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

